

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Département Santé Environnement

Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : M2M-AGGLO BRETAGNE-DE-MA PAR CCPG

Prélèvement	00144302	Commune	BRETAGNE-DE-MARSAN
Unité de gestion	0932 M2M-AGGLO_BRETAGNE-DE-MA_PAR_CCPG	Prélevé le :	mercredi 28 août 2024 à 13h15
Installation	UDI 004029 BRETAGNE-DE-MARSAN	par :	MARIE GAINARD (LPL)
Point de surveillance	P 0000003123 BOURG DEBRETAGNE DE MARSAN	Type visite :	D1
Localisation exacte	EXTÉRIEUR MAIRIE	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Couleur (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	24,1 °C		25	
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
Bioxyde de chlore mg/L ClO2	0,11 mg/L			

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Type de l'analyse : D1SUP

Code SISE de l'analyse : 00144799

Référence laboratoire : SE249524/14074

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	499 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	<0,01 mg/L		0,5	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00144302)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Mont de Marsan le 25 septembre 2024

Pour le Directeur,



BEAUMONT CLEMENCE